



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



**Secrétariat Inter - Régional Grand Centre
(Bourgogne – Centre - Champagne Ardennes)**

Courriel: srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com

Correspondance: SNPES PJJ FSU 45 rue Parmentier 21000 DIJON

Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)

Dijon, le 15 mai 2013

Destinataire : Madame Mireille STISSI
Présidente du Comité Technique Inter Régional Grand Centre
(en copie aux délégations CGT et UNSA)

CTIR Grand Centre du 15 mai 2013

Déclaration de boycott du SNPES PJJ FSU

Madame la Présidente,

Le SNPES PJJ FSU Grand Centre a pris connaissance de l'état des négociations en cours entre l'administration et une intersyndicale (CGT-PJJ, SNPES PJJ FSU, SNP et CFDT) représentant l'écrasante majorité des personnels de la PJJ, sur la question des conditions de travail des psychologues.

Le discours de la DPJJ est en perpétuelle contradiction avec la réalité quotidienne dans les services :

D'un côté:

- réaffirmation de la nécessité de la pluridisciplinarité dans la prise en charge des jeunes que nous suivons, en investigation comme dans les autres mesures de suivi.
- attachement à la dimension clinique du travail des psychologues
- volonté de privilégier le travail de Milieu Ouvert (car c'est le discours ministériel), largement délaissé ces dernières années et encore en 2013 au profit du tout enfermement
- annonce de la recherche systématique de la qualité dans la prise en charge des jeunes

De l'autre :

- tyrannie de la politique du chiffre.
- restrictions budgétaires dans les services que cela soit pour l'immobilier ou les budgets de fonctionnement.
- travail en tension dans tous les services faute de moyens humains suffisants (les quelques dizaines de créations de postes ne compensent pas la saignée du quinquennat précédent), notamment pour nos collègues psychologues.

Les points d'achoppement sur les conditions de travail des psychologues portent sur le réel et non sur le discours. Quand les organisations professionnelles renvoient à l'administration que pour avoir une qualité réelle de prise en charge des jeunes réellement adossée à la pluridisciplinarité, il faut :

- **une vraie norme de travail compatible avec la qualité** de ce qu'on attend des psychologues, ce que ne permet pas le chiffre de 54 MJIE.

- **le respect de la complémentarité des interventions en investigation** : il est devenu rarissime que les 3 professionnels qui intervenaient dans l'IOE, soient encore présents dans la MJIE. L'éducateur et l'ASS sont devenus pour l'administration interchangeables et parfois seul un de ces professionnels intervient dans une MJIE. Les psychologues débordés et en sous effectif ne rencontrent plus les jeunes et les familles et donnent souvent juste un avis lors du temps de synthèse.
- **Respecter le temps FIR de tous les psychologues titulaires et contractuels**: il a toujours été reconnu aux psychologues un temps pour qu'il puisse se former, se tenir au courant des évolutions de la recherche et avoir le temps d'écriture nécessaire. Malgré le discours reconnaissant la spécificité de cette profession, on lui nie aujourd'hui les moyens de la mettre en œuvre.

Le SNPES PJJ FSU Grand Centre au côté de la grande majorité des agents de la région, défend ces revendications car nous savons quelles sont les conditions pour une intervention clinique de qualité, indispensable à la prise en charge des jeunes que nous accueillons et à l'articulation des équipes que nous composons.

Il serait illusoire d'échanger avec vous au niveau DIR sur la base de documents régionaux, alors que nous ne connaissons pas le choix que va faire l'administration sur ces questions essentielles. Nous voulions vous faire part, à vous même comme à la DPJJ, au travers de cette déclaration, de l'inquiétude des agents. Nous voulons que soit porté un coup d'arrêt à la dégradation de nos conditions de travail, en premier lieu celles de nos collègues psychologues. C'est une nécessité sous peine de voir le service public de la PJJ continuer à se dégrader et perdre toute utilité dans la prise en charge des publics en difficulté.

C'est pourquoi nous ne siégerons pas ce jour en CTIR en solidarité avec nos collègues et parce que nous défendons à leurs côtés des conditions de travail, permettant une prise en charge de qualité des jeunes et de leurs familles.

Votre prédécesseur avait reçu les psychologues il y a un an, pour leur réaffirmer son attachement au travail clinique, à l'utilité de la pluridisciplinarité et à la nécessité de maintenir le temps FIR. Nous attendons aujourd'hui des échelons intermédiaires de l'administration, notamment de la part de la DIR, une prise de position sur ces points cruciaux.

Les responsables de la Délégation au CTIR, élus des personnels :

Hélène FRISCHETEAU
Secrétaire Régionale Adjointe
UEMO Orléans Sud
32 rue d'Olivet
45082 ORLEANS cedex 2
tel: 02.38.56.34.14

Philippe AYMARD
Secrétaire Régional
UEMO Dijon
25-27 rue de Mulhouse
21000 DIJON
tel: 03.80.42.02.75